

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 05 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 5 mars à 20H30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle du conseil, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Monsieur Jean GASIGLIA, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 février 2018

Présents :

MMES ALLOUIN, BESNARD, BOULEAU, COURVOISIER, DE ANDRADE, FRATOCCHI, GACOIN, GAUVIN, LHÉRITIER, ROUSSEAU, STAINS,

MM BRISSON, BURNHAM, CHRETIEN, DELORY, FLEURY, FOUCHAULT, GASIGLIA, MECHIN,

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame ALLION a donné procuration à Monsieur BURNHAM

Monsieur CHARITOUR a donné procuration à Monsieur DELORY

Monsieur NAVEREAU a donné procuration à Madame ROUSSEAU

Absents excusés : MMES, BRIANT, COLLIN, EDMEADS, VIVET, WIART

MM BRETON, BRUEL, BRUNEAU, GUYARD, ISSELÉ, PERDEREAU, RATTON,

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2018 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES GENERALES

1.1 Adhésion APPROLYS CENTR'ACHATS

La centrale d'achats Approlys Centrachats a été constituée afin de :

- Mutualiser les achats,
- Partager les meilleures pratiques,
- Permettre aux adhérents de faire des économies grâce à une stratégie et des objectifs associés dans le respect de l'économie locale et les besoins des adhérents du territoire.

L'adhésion à la centrale d'achats présente plusieurs avantages :

- Simplification des démarches
- Cadre juridique sécurisé
- Maîtrise de l'achat public
- Conditions financières avantageuses grâce à l'effet volume
- Un espace sécurisé pour les adhérents sur www.approlyscentrachats.fr

Actuellement, Approlys compte 725 adhérents issus des Collectivités Territoriales, des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), d'établissements du secteur médico-social d'opérateurs publics et privés.

Les Membres sont répartis en trois collèges :

- Le collège 1 réunit les Départements du Loiret, de l'Indre, du Loir-et-Cher, de l'Indre et Loire, du Cher et d'Eure-et-Loir et la Région Centre-Val de Loire ;
- Le collège 2 réunit les métropoles, les communautés d'agglomération, les communes

d'au moins 30 000 habitants et qui sont le centre d'une communauté d'agglomération, situées sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire ;

- Le collège 3 réunit les Membres, opérateurs publics ou privés dont le siège se situe dans la Région Centre-Val de Loire, qui ne sont ni des Membres du collège 1 ni des Membres du collège 2, ces Membres étant désignés ci-avant.

Le montant de la cotisation pour l'année 2018 a été fixé à : 5 000 € pour les membres du collège 2
50 € pour les membres du collège 3.

Monsieur le Maire précise que la commune déléguée de Chouzy-sur-Cisse est adhérente depuis plusieurs années à cette centrale d'achat ; ce qui lui a permis de bénéficier de marchés avantageux pour la fourniture d'électricité, de gaz et de carburant en vrac.

Le marché pour la fourniture d'électricité arrivant à échéance au 31 décembre 2018, pour que la commune de Chouzy-sur-Cisse puisse bénéficier d'un nouveau contrat suite à appel d'offre et pour que l'ensemble de la commune nouvelle de Valloire-sur-Cisse, puisse bénéficier des offres intéressantes financièrement, il convient de délibérer sur l'adhésion de la commune de Valloire-sur-Cisse à APPROLYS CENTR'ACHATS.

L'urgence réside dans le fait que Chouzy-sur-Cisse ne peut pas s'inscrire dans l'appel d'offre qui s'ouvre dans les prochains jours pour le marché d'électricité si l'adhésion de Valloire-sur-Cisse n'est pas antérieure.

L'adhésion sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale Approlys Centr'Achats qui est le 23 mars 2018. Tout dossier doit être présenté pour le 9 mars 2018 dernier délai.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- L'adhésion de la Commune de Valloire-sur-Cisse à la centrale d'achat à APPROLYS CENTR'ACHAT
- L'autorisation à Monsieur le Maire de signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS
- La désignation de deux représentants à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS : Titulaire : Monsieur GASIGLIA
Suppléante : Madame GACOIN

Ces derniers sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.